



# Ascenseurs, monte-charges, escaliers roulants

## Etat de la technique

Les ascenseurs, monte-charges et escaliers roulants peuvent contenir des polluants tels que de l'amiante, des HAP ou des PCB, dans de nombreux éléments (liste non exhaustive) :

Matériaux amiantés :

- Garnitures de freins
- Revêtements de sol (y compris la colle) dans les cabines d'ascenseurs
- Panneaux légers ou en fibrociment derrière les luminaires et derrière ou dans les tableaux électriques / boîtes à fusibles / moteurs électriques
- Enduits coupe-feu
- Revêtements des portes / parois d'ascenseur (éventuellement dans les espaces intermédiaires) avec un « enduit » ou revêtement d'insonorisation, des panneaux légers, du fibrociment contenant de l'amiante ou de l'amiante floqué
- Joints (hublots ou vitrages) des fenêtres d'ascenseur et des cages d'ascenseur)
- Colle de faïence pour le marquage des étages dans les cages d'ascenseur, mais également la colle de faïence sur les parois d'anciennes cages d'ascenseur sans cabine.
- Portes amiantées (en particulier s'il s'agit de portes coupe-feu donnant accès directement à des locaux habités ou si l'ascenseur passe à travers différents cloisonnements coupe-feu.
- Colle d'isolation sur plafond / parois dans le local de machinerie de l'ascenseur.
- Pour les escaliers roulants : enduit ou revêtement d'insonorisation sous les marches

Matériaux avec PCB ou HAP :

- Peintures contenant des PCB (dans l'ascenseur mais aussi dans le local de machinerie et dans la cage d'ascenseur)
- Résidus de lubrifiants et d'huiles hydrauliques contenant des PCB (dans le local de machinerie de l'ascenseur) pour les ascenseurs hydrauliques datant d'avant 1986
- Panneaux en liège bitume contenant des HAP sur les fondations de la cage d'ascenseur ou comme isolation du local de machinerie de l'ascenseur

o ...

Le DGUV (association faîtière allemande des assurances-accidents) a élaboré un **guide** en allemand regroupant des données détaillées et des recommandations.

La présente fiche ne s'applique qu'aux matériaux amiantés. Pour les matériaux contenant des **PCB** ou **HAP** voir fiches séparées.

---

## RISQUE POUR LA SANTÉ

### Sans intervention

Dépend des matériaux identifiés et de leur état (jusqu'au degré d'urgence I selon FACH).

### En cas de travaux

Dépend des matériaux identifiés (jusqu'à zone rouge).

---

## DIAGNOSTIQUE

Lors d'un diagnostic des polluants, il est impossible de vérifier tous les éléments d'un ascenseur en service susceptibles de contenir des polluants. Une vérification complète des polluants n'est généralement possible que lorsque l'ascenseur est entièrement démonté.

Par conséquent, le diagnostic des polluants d'un ascenseur doit être aussi complet que possible. Dans le rapport de diagnostic, il est nécessaire de mentionner qu'il est incomplet et qu'il est possible de trouver d'autres polluants lors des travaux de déconstruction.

### Echantillonner

Attention: les prescriptions en matière de sécurité au travail concernant la manipulation d'installations électriques doivent être respectées. Ne toucher en aucun cas les installations électriques ou mécaniques tant que l'ascenseur n'est pas mis hors service et sécurisé.

---

## ASSAINISSEMENT/ENLÈVEMENT

Dépend des matériaux identifiés.

### Elimination

Dépend des matériaux identifiés.

**Remarque générale :** Dans les cantons romands l'**Aide à l'exécution intercantonale sur "l'Élimination des déchets contenant de l'amiante"** (AERA, décembre 2016) s'applique. Pour les cantons alémaniques et le Tessin, il n'y a actuellement aucune directive similaire. L'OFEV est en train d'élaborer une aide à l'exécution de l'OLED sur l'élimination des déchets contenant de l'amiante. Dès que ces informations de l'OFEV seront disponibles, elles seront intégrées dans Polludoc. En attendant, les indications de Polludoc se basent sur la pratique commune en Suisse alémanique (pas de prise en compte des spécificités cantonales, sauf pour les cantons de Suisse romande). Pour la protection de la santé des travailleurs, il faut également respecter les fiches techniques **33063** et **33064** de la Suva. Par conséquent, les informations fournies dans la présente fiche doivent être utilisées avec prudence.

---

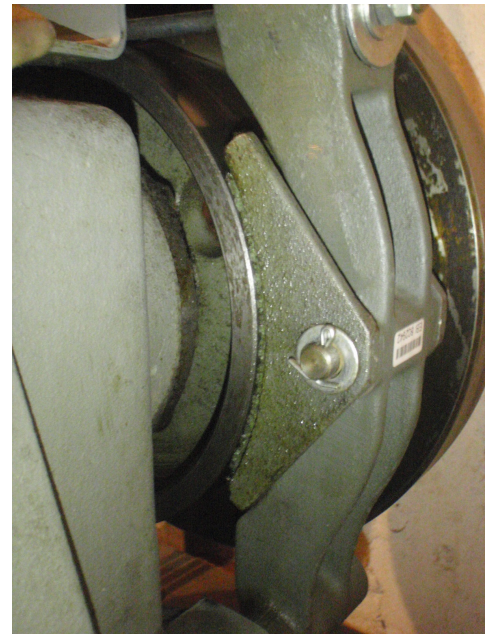
## PHOTOS



Monte-charge avec revêtement de sol en dalles de vinyle (ici non amiantées).



Photo moteur monte / monte charge dans restaurant. Les plaquettes de frein sont potentiellement amiantés.



Plaquettes de frein amiantés. Photo S. Schneebeli



Panneaux en liège bitume dans le socle du moteur d'ascenseur



Panneaux en liège bitume dans le socle du moteur d'ascenseur



Portes de l'ascenseur avec possible isolation



Marquage de l'étage dans la cage de l'ascenseur par une faïence dont la colle peut contenir de l'amiante

